

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Transport scolaire 2011-2012**

## **ATTENTION AUTOMOBILISTES, LA SÉCURITÉ DE NOS ÉLÈVES DÉPEND DE VOUS!**

---

**Dolbeau-Mistassini, le 29 août 2011** – À compter du mercredi 31 août 2011, une centaine d'autobus jaunes circuleront à nouveau sur le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Nous invitons donc les automobilistes à redoubler de prudence et à respecter les feux clignotants, et ce, pour la sécurité de nos élèves.

Le transport scolaire est essentiel et contribue grandement à la mission éducative de la commission scolaire en rendant accessible l'ensemble des services éducatifs, de manière sécuritaire, à la clientèle jeune de son territoire.

### **Le transport scolaire en quelques chiffres...**

Superficie du territoire : 57 283 m<sup>2</sup>

Nombre d'élèves transportés : Environ 5 300, soit 78 % de la clientèle totale

Nombre de véhicules : 106

Distances quotidiennes parcourues : 12 400 km

Écoles desservies : 42

Municipalités : 22

### **Rappel de quelques règles de sécurité...**

Voici certaines consignes qui permettront à vos enfants d'utiliser le transport scolaire en toute sécurité:

- Rappeler régulièrement à vos enfants qu'ils doivent se présenter à l'arrêt qui leur a été assigné cinq (5) minutes avant l'arrivée de l'autobus et de respecter les propriétés privées;
- Leur rappeler également de ne pas se bousculer à l'arrêt et d'attendre que l'autobus soit complètement arrêté avant de s'en approcher;
- Les parents qui vont conduire ou reprendre leurs enfants à l'école doivent éviter les secteurs où circulent les autobus;
- Les planches à neige, bâtons de hockey, skis, parapluies, instruments de musique et autres objets encombrants sont interdits dans les autobus scolaires;
- Porter une attention particulière à l'habillement des enfants afin qu'ils conservent un bon champ de vision et voir à ce que les foulards et autres pièces de vêtements semblables ne puissent rester accrochés à l'autobus.

Pour plus d'information sur la réglementation du transport scolaire, consulter le [www.cspaysbleuets.qc.ca](http://www.cspaysbleuets.qc.ca) dans la section événements.

-30-

Source : Yannick Shields

Conseillère en communication

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

(418) 276-2012, poste 4010